



« Le Chabot »

Association de Protection Rivière Ariège

**Observations à l'enquête sur le projet
d'exploitation d'une carrière de marbre sur la commune de Saint Lary par la
SAS Carrière des Quatre Saisons**

L'Association de Protection de la Rivière Ariège « Le Chabot » :

– s'intéresse à tout ce qui influe sur l'état des cours d'eau Ariégeois et leurs affluents. Son but est de concourir à l'émergence de nouvelles pratiques individuelles, collectives et publiques à l'égard des cours d'eau, toutes activités incluses, dans l'intégralité de leur bassin versant.

L'association s'attache, à communiquer largement ses questionnements et ses interventions, au plus grand nombre d'institutions et associations ariégeoises, régionales et nationales concernées.

APRA « le Chabot » est membre du réseau FNE Midi-Pyrénées de France Nature Environnement.

Elle a étendu son champ d'activité à l'ensemble des cours d'eau du département de l'Ariège dans l'intégrité de leur bassin versant le 4 février 2011.

A ce titre, le permis de recherche minière déposé par la « SAS Carrière des Quatre Saisons » sur les sources de la rivière Ruech affluent de la Bouygane intéresse directement les objectifs de l'association.

- Le contexte naturel du projet

Le projet est au cœur du PNR des Pyrénées ariégeoises, il contient dans son emprise une ZNIEFF de type 1 et une de type 2, une zone d'importance communautaire pour les oiseaux et 2 réservoirs de biodiversité identifiés par le SRCE. Il aura un impact sur 18 habitats naturels dont 6 d'intérêt communautaire dont un prioritaire (pelouse mésoxérophiles calcicoles, prairies hygrophile oligo-mésotrophiles, source pétrifiante....).

Bien qu'il n'aient pas été inventoriés pendant l'étude d'impact, il s'agit d'une zone fréquentée par l'ours et où également le Desman des Pyrénées est fortement susceptible de se trouver. Le ruisseau du Ruech abrite aussi des espèces piscicoles a haute valeur patrimoniales : truites de souche. L'écrevisses à pattes blanche est très probablement présente sans qu'il en soit fait état.

Dans l'emprise du projet se trouve entre autres les espèces suivantes: Decticelle pyrénéenne et Cordulégastré bidenté, l'Euprocte des Pyrénées, la loutre, beaucoup de chyroptères....

Des impacts très mal évalués

L'étude d'impact ne fait pas ressortir les conséquences de l'exploitation sur les espèces présentes ou susceptibles d'être présentes sur le secteur.

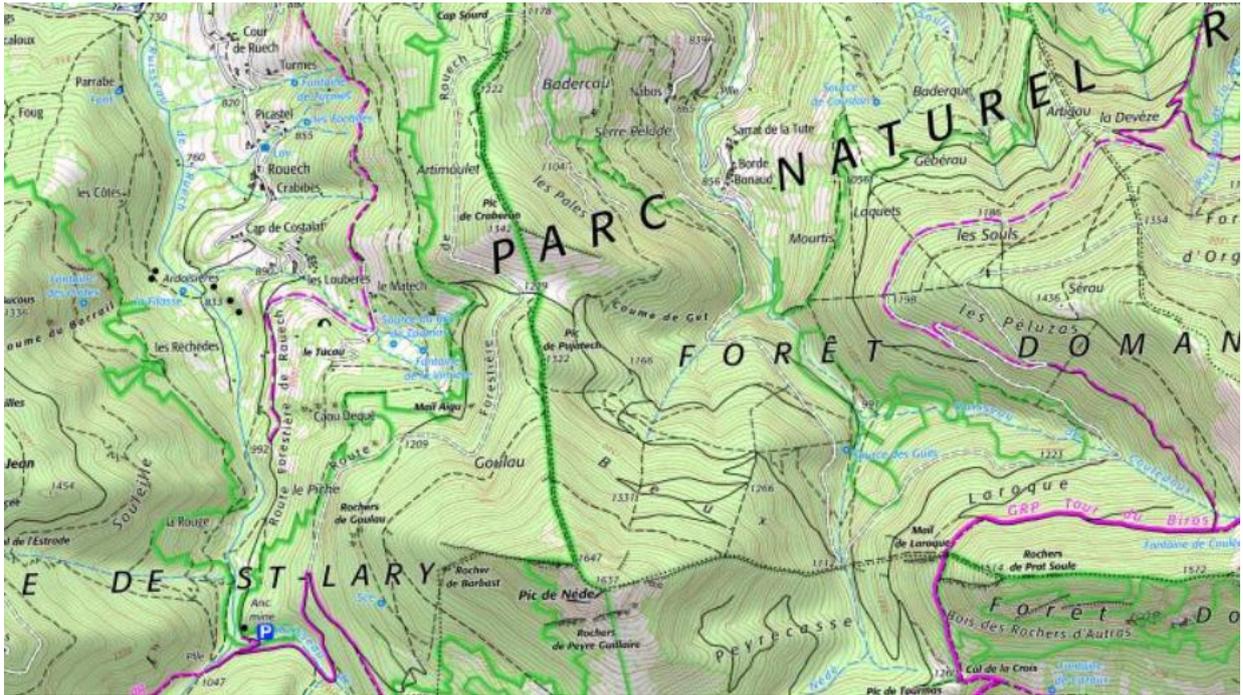
De même la présence de zones humides impactées n'est pas relevée, simplement citée.

Les dessertes de voirie dans les bois pour exploiter auront des conséquences fortes sur les écoulements naturels. Rien n'est mentionné pour capter et éviter l'engraissement des milieux aquatiques par les ruissellements chargés en période de forte pluviométrie.

A ce titre l'autorisation aurait du être assortie d'une autorisation loi sur l'eau ce qui n'est pas le cas.

Pour les premières années d'exploitation, le réseau routier de cette vallée enclavée, étroite, ne peut supporter à la fois les rotations de camions nécessaires à l'exploitation de la carrière et le trafic touristique de pleine saison. L'accidentologie risque fort d'en être affectée, ainsi que les risques de pollutions du cours d'eau en contrebas.

Par la suite l'entreprise prévoit une desserte de la carrière et l'acheminement des blocs par une piste forestière dont une partie est à créer.



Cette nouvelle voie forestière est située :

- * en zone naturelle ZNIEFF de type II
- * en zone naturelle ZNIEFF de type I
- * pour partie en ZICO (zone a grand Tétras)
- * elle traverse des prairies humides,
- * et recoupe en plusieurs points les sources du ruisseau de Nédé classé en Très Bon Etat (TBE) et fonctionnant en Réservoir Biologique.

A ce titre aussi, il est très surprenant que le dossier présenté ne soit pas soumis aux procédures loi sur l'eau !

Concertation départementale pour la préparation des classements des cours d'eau				- Fiche descriptive des tronçons -	
A0228	Bv du ruisseau de <u>nédé</u>				
Département(s)	09	COMGEO: Garonne	UHR: Salat Arize		
Code SDAGE:	A0228	Longueur (en m):	8519	Code hydrographique (drain principal): O0460530	
Type d'entité:	Migrateurs amphihalins	Très bon état	Réservoir biologique	Espèces présentes:	Espèce(s) déterminante(s): truite de souche-
	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Fonction de réservoir biologique					
Observations:	Habitats: frayères				
	% de recouvrement du tronçon par un décret de classement au L432-6 :		0		
	% de recouvrement du tronçon par un décret de classement au L432-6 avec liste d'espèces:		0		
	% de recouvrement du tronçon par un classement en cours d'eau réservé:		78		
	Classe de recouvrement du tronçon par des "zonages environnementaux" (ZNIEFF, APB ,Pnr... >75%				
	Sage ou contrat de rivière: Aucun				
Axe Migrateur prioritaire pour le classement au L214-17-L2:			NON		
Nombre d'ouvrages recensés (ROE):			0		
Enjeux concernant le tronçon: - Projets hydroélectriques signalés:			NON		
- Autres projets signalés:			NON		
Orientation de bassin		Proposition de classement			

Enfin, cette desserte par des pistes forestières très longues et accidentées, aura des répercussions fortes en émission de CO2 et des conséquences fortes sur le tourisme local puisque ces pistes sont utilisées par le réseau local des GR de Pays et sont très fréquentées.

- conclusions

Pour ces raisons et réserves évoquées précédemment, l'Association « Le Chabot » de Protection de la Rivière Ariège émet un **avis négatif** à l'Enquête Publique d'autorisation d'un permis d'exploiter une carrière sur la commune de Saint Lary par la SAS Carrière des Quatre Saisons.

Varilhes le 22 février 2020

Pour APRA « le Chabot »

A handwritten signature in blue ink, reading "Henri Delmas". The signature is stylized and appears to be written on a light-colored background.